



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Moselle

Question écrite n° 12905

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation de l'université de Metz. Alors que le nombre des étudiants a beaucoup augmenté, les locaux sont très insuffisants et leur indice d'utilisation est l'un des plus élevés de France. De même, le nombre des postes d'enseignants est incompatible avec un taux normal d'encadrement. Il convient donc, d'une part, de pallier le manque de locaux et, d'autre part, de créer les postes nécessaires. Ces mesures sont indispensables pour assurer les missions de l'université de Metz et lui permettre d'accompagner le redéploiement économique de la Lorraine du Nord. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - Outre les opérations programmées au contrat de plan Etat-region (achevement du campus du Saulcy, implantation des langues à Queuleu) l'université de Metz a bénéficié au titre du plan d'urgence 1990 d'une restructuration de locaux portant sur 1 498 mètres carrés de salles de travaux dirigés. Les constructions et les aménagements nécessaires pour faire face à l'augmentation prévisible des effectifs dans la prochaine période sont actuellement en discussion dans le cadre de la contractualisation de l'établissement en liaison avec l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs. 20 emplois d'enseignants ont été créés à l'université de Metz en 1990 (3 professeurs, 12 maîtres de conférences, 5 professeurs agrégés), auxquels viennent s'ajouter 4 transformations d'emplois en postes de professeurs. L'université a également bénéficié de la création de 7 postes d'ATOS pour cette même année. Cet effort de rattrapage sera poursuivi dans le cadre de la politique contractuelle, afin de permettre à l'université de Metz de prendre toute sa place dans le réseau de l'enseignement supérieur lorrain.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12905

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2212